

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
7 décembre 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 octobre 2018, à 10 heures

Présidente : M^{me} Bird (Australie)
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Sene

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés
et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 134 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/73/5 (Vol. I), A/73/5 (Vol. III), A/73/5 (Vol. IV), A/73/5/Add.1, A/73/5/Add.1/Corr.1, A/73/5/Add.2, A/73/5/Add.3, A/73/5/Add.4, A/73/5/Add.5, A/73/5/Add.6, A/73/5/Add.7, A/73/5/Add.8, A/73/5/Add.9, A/73/5/Add.10, A/73/5/Add.11, A/73/5/Add.12, A/73/5/Add.14, A/73/5/Add.15, A/73/209, A/73/209/Corr.1, A/73/353, A/73/353/Add.1 et A/73/430)

1. **M^{me} Sen** (Présidente du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant les rapports du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session et le résumé concis des principales constatations et conclusions qui y figurent (A/73/209 et A/73/209/Corr.1), dit qu'une opinion sans réserve a été émise pour chacune des 19 entités dont les comptes ont été vérifiés. Leur situation financière reste solide et elles affichent des ratios de solvabilité et de liquidité très confortables.

2. Les avantages du personnel représentent une part considérable du passif de la plupart des entités. Sept entités - l'Organisation des Nations Unies (volume I), les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux - n'avaient pas de dispositif de financement des engagements au titre des avantages du personnel. Il importe que chaque entité soit dotée d'un plan de financement de ces prestations.

3. En ce qui concerne la gestion du risque de fraude, l'oratrice dit que le système des Nations Unies est exposé à toute une série de risques de fraude interne et externe mais que seules 11 entités ont procédé à des évaluations de ces risques. Pour exécuter leur mandat, 13 entités ont fait appel à des partenaires de réalisation auxquels elles ont transféré des montants allant de 3 % à 50 % de leurs dépenses. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté des irrégularités dans la procédure de sélection des partenaires de réalisation, des retards dans le déblocage des fonds et des problèmes de suivi, d'évaluation et de remontée de l'information. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, il a également relevé des déficiences dans les dispositifs

de contrôle interne du recrutement des consultants et du suivi de leur travail. Pour ce qui est de ses recommandations antérieures, il a noté une légère hausse de leur taux d'application, de 45 % en 2016 à 48 % en 2017.

4. Évoquant les principales constatations figurant dans les différents rapports d'audit, l'oratrice dit que le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2017 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/73/5 (Vol. I)] font état d'engagements non réglés d'un montant 135,9 millions de dollars. Ayant analysé un échantillon d'engagements non réglés d'une valeur de 56,55 millions de dollars, le Comité a constaté que 43 % de ces engagements n'avaient pas été exécutés en 2017. La comptabilisation non justifiée d'engagements non réglés donne lieu à une surévaluation des dépenses et à une insuffisance de la provision pour soldes inutilisés de l'exercice biennal. Le système actuel de gestion des biens patrimoniaux est vulnérable aux risques découlant de la mauvaise tenue des dossiers et de l'absence d'un inventaire physique.

5. La Division des achats gère plus de 3 milliards de dollars de dépenses par an. Le Comité recommande que l'Administration élabore un processus pour renforcer le contrôle, mette en place un mécanisme de contrôle du respect des règles concernant la délégation de pouvoirs en matière d'achats, examine régulièrement l'exercice des pouvoirs délégués et, selon que de besoin, adapte les délégations de pouvoirs, voire y mette fin.

6. L'évaluation du risque institutionnel n'a pas été pleinement intégrée par les départements, bureaux et missions. Le Secrétariat n'a formulé ni stratégie ni plan d'action pour appliquer le Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption; il n'y a donc pas de mécanisme d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre.

7. L'Office des Nations Unies à Genève fournit des services à des entités financées au moyen du budget ordinaire, ainsi qu'à des entités financées au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Comité recommande que l'Office affine davantage sa méthode de calcul des coûts en ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses de personnel, en rationalisant les différentes méthodes utilisées par ses unités administratives.

8. Au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité a notamment recensé des défaillances dans la gestion des voyages, les versements aux partenaires de réalisation et la clôture des contrats dans le système virtuel intégré d'information (VISION), progiciel de gestion intégré du Fonds.

9. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a adopté 31 listes récapitulatives de critères d'achats responsables. Cependant, ces listes n'ont pas été rendues applicables à toutes les catégories d'achats, si bien qu'il subsiste des lacunes dans l'application des critères d'achats responsables. De plus, dans la pratique, ces considérations sont rarement prises en compte dans les procédures d'achat.

10. Le Centre du commerce international a, dans 42 % des dossiers vérifiés par sondage, attribué le contrat à un consultant après examen d'une seule candidature, se passant d'une procédure de sélection ouverte.

11. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés devrait renforcer le suivi et l'évaluation des retombées de la formation aux interventions en espèces. En outre, il n'a pas encore pleinement évalué l'incidence que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pourrait avoir sur ses propres programmes.

12. Quant à l'Université des Nations Unies, le Comité est préoccupé par la viabilité financière de ses instituts, qui n'ont pu couvrir qu'un tiers de leurs dépenses au moyen de contributions volontaires. Il recommande que l'Université analyse de manière exhaustive la situation financière de ses instituts et prenne des mesures pour renforcer la viabilité financière de son système.

13. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche fait fréquemment appel à des consultants, mais ne s'est pas doté d'une méthode permettant de comparer leur performance. Le système de gestion du risque institutionnel en cours d'élaboration ne met pas l'accent sur les cas de fraude, de corruption et d'utilisation abusive des ressources par le personnel de l'Institut.

14. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est en train de passer au progiciel de gestion intégré Umoja. Le Comité constate que la procédure d'examen des accords avec les donateurs concernant les contributions à recevoir est incomplète et que la procédure de recouvrement complet des coûts est extrêmement complexe.

15. En ce qui concerne l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Comité est préoccupé par l'évaluation et la sélection des partenaires de réalisation. En outre, aucun des six bureaux extérieurs qu'il a visités ne dispose de son propre plan d'évaluation des risques de fraude.

16. Pour ce qui est du Programme des Nations Unies pour le développement, le Comité a relevé des lacunes récurrentes dans la gestion des programmes et des

projets, notamment des retards dans la certification des rapports d'exécution conjoints, la non-réalisation de macroévaluations et de microévaluations, des problèmes de gestion des transferts électroniques de fonds dans le système Atlas, l'absence de mise à l'essai des plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre, et des dysfonctionnements du contrôle de la gouvernance de la sécurité informatique. De plus, les groupes de travail sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sont inactifs.

17. Au Fonds d'équipement des Nations Unies, le Comité a constaté des défaillances dans la gestion des projets, et au Fonds des Nations Unies pour la population, il a signalé que des améliorations étaient souhaitables, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, dans les domaines de la gestion des risques, de l'harmonisation des transferts de fonds, de la gestion des achats et des marchés, de la gestion des ressources humaines et de l'informatique.

18. L'UNRWA reste en proie à des difficultés financières. Le montant total du déficit devrait s'élever à 446 millions de dollars pour l'année 2018, dont 49 millions de dollars reportés de l'année antérieure. En raison de cette situation, l'Office risque de ne pas pouvoir s'acquitter de certaines de ses missions essentielles au service des réfugiés palestiniens.

19. Le 1^{er} janvier 2018, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux a officiellement repris les fonctions administratives du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, les derniers éléments d'actif de celui-ci lui ayant été transférés. Le Comité a noté avec satisfaction que le Tribunal s'était efforcé de mener à bien son mandat et de clore ses opérations avant l'échéance du 31 décembre 2017 mais a constaté que plusieurs contentieux avec des membres du personnel n'étaient pas encore réglés. La solvabilité du Mécanisme résiduel s'est légèrement détériorée en raison du solde considérable des engagements au titre des avantages du personnel et des émoluments et indemnités des juges, qui sont réglés selon la méthode de la comptabilisation au décaissement.

20. En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Comité a constaté que les mesures prises et les dispositifs mis en place par l'Administration pour remédier aux problèmes signalés par les chargés de projets dans le Système de gestion de l'information relative aux programmes n'étaient pas appropriés. Il a également relevé des problèmes de séparation des fonctions.

21. Enfin, en ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le

Comité a constaté des retards dans les versements aux partenaires de réalisation.

22. **M. Guazo** (Contrôleur adjoint par intérim), présentant les rapports du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (A/73/353) et sur les fonds et programmes des Nations Unies (A/73/353/Add.1), dit que ces rapports apportent des précisions sur les observations déjà transmises au Comité par le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies, et contiennent des renseignements sur l'état d'application des recommandations, ainsi que, pour chaque recommandation, sur l'entité responsable de l'application, sur la date d'achèvement estimative et sur le degré de priorité. Y figurent également des renseignements actualisés sur la suite donnée aux recommandations se rapportant à des exercices antérieurs dont le Comité a indiqué qu'elles n'avaient pas été intégralement appliquées au moment de la publication de ses rapports. Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes ont accepté la plupart des recommandations du Comité et ont fait tout leur possible pour en garantir l'application, conformément à la demande de l'Assemblée générale.

23. Pour ce qui est de l'application des recommandations du Comité à propos du rapport concernant l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2017, 53 % des recommandations se rapportant aux six exercices précédents ont été intégralement appliquées, 32 % sont en cours d'application, 4 % n'ont pas été appliquées et 11 % ont été classées par le Comité ou sont devenues caduques. L'orateur rappelle que le Comité a noté avec préoccupation que le taux global d'application des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs n'avait que peu augmenté, de 45 % en 2016 à 48 % en 2017.

24. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/73/430), dit que le Comité consultatif félicite le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de ses rapports et se réjouit que toutes les entités dont les comptes ont été vérifiés aient une nouvelle fois reçu une opinion sans réserve. Le taux global d'application des recommandations du Comité a légèrement augmenté mais reste bien en deçà des niveaux atteints les années antérieures. Le Comité consultatif salue les efforts que font le Comité des

commissaires aux comptes et les entités concernées pour accroître ce taux.

25. Le Comité consultatif a noté que la situation financière des entités dont les comptes ont été vérifiés demeurait solide au 31 décembre 2017. Il continue d'encourager le Comité des commissaires aux comptes à inclure systématiquement des données comparatives dans ses rapports, notamment l'évolution des ratios, la corrélation entre les ratios et la nature des opérations d'une entité, ainsi qu'une analyse de ces éléments. Il est d'avis que les entités devraient faire preuve de prudence lorsqu'elles déterminent le niveau de leurs réserves et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faciliter l'élaboration, au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de critères raisonnables concernant les niveaux minimal et maximal des réserves.

26. Le Comité consultatif est préoccupé par le retard pris dans la présentation d'une déclaration relative au contrôle interne et compte suivre cette question dans le cadre de sujets connexes tels que le dispositif d'application du principe de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes quant à la nécessité d'instaurer un système global de contrôle interne pour les biens patrimoniaux et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet égard.

27. **M. Ahmed** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe continue d'apprécier le rôle de contrôle externe joué par le Comité des commissaires aux comptes et se félicite de la qualité de ses rapports et de ses recommandations. Le Groupe note avec satisfaction que toutes les entités dont les comptes ont été vérifiés ont reçu une opinion sans réserve et les prie instamment de remédier aux lacunes constatées tout en consolidant les progrès accomplis.

28. Treize entités ont terminé l'année avec un excédent et cinq ont enregistré un déficit. Toutes affichaient néanmoins des ratios de solvabilité et de liquidité élevés, à l'exception du Mécanisme résiduel. Dans l'ensemble, l'Organisation des Nations Unies dispose de suffisamment d'actifs pour couvrir ses passifs courants. En général, des ratios de 1:1 signifient que l'entité peut couvrir ses passifs courants avec ses actifs, mais les niveaux acceptables des ratios dépendent du modèle de fonctionnement de chaque entité.

29. La situation financière de l'UNRWA, notamment le déficit prévu pour 2018, estimé à 446 millions de dollars, préoccupe sérieusement le Groupe, qui a pris

note des recommandations du Comité et tient à souligner que les mesures d'austérité ne sont pas le seul moyen pour l'UNRWA de s'acquitter de son mandat.

30. L'orateur rappelle que, sur les 742 recommandations se rapportant à des exercices antérieurs, seules 365, soit 49 %, avaient été intégralement appliquées en 2017. C'est une légère augmentation par rapport à 2016 mais le taux global d'application reste sensiblement inférieur à ce qu'il était pour l'exercice biennal 2008-2009 (65 %). Le Groupe demande instamment à toutes les entités de prendre les mesures nécessaires pour donner rapidement suite aux recommandations et de mettre en place des dispositifs d'établissement des responsabilités des retards pris dans l'application. Les entités et le Secrétariat doivent faire en sorte que toutes les recommandations se rapportant à des exercices antérieurs finissent par être appliquées.

31. Sur la base des rapports et des états financiers présentés à la présente séance, le Groupe tentera de s'attaquer aux sujets de préoccupation qui concernent l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier Umoja, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents, l'examen de l'application de la stratégie Informatique et communications, le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, les achats et surtout l'application du principe de responsabilité.

32. **M. Zeqiri** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats, et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le Comité des commissaires aux comptes, par ses rapports de qualité et ses recommandations, a apporté de précieuses contributions à l'Organisation, sous la forme d'évaluations indépendantes de l'utilisation des fonds fournis par les États Membres et d'un contrôle contribuant à améliorer la gouvernance.

33. Le Comité aide également le système des Nations Unies à fonctionner de manière plus saine, plus transparente et plus économiquement rationnelle, permettant ainsi au Secrétariat de s'acquitter plus efficacement des missions qui lui sont confiées, notamment la mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général. Il est encourageant de constater que le taux d'application des recommandations du Comité a augmenté mais le Secrétaire général devrait faire en sorte que toutes les recommandations soient appliquées intégralement et rapidement.

34. **M^{me} Strainic** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation attache une grande importance aux travaux du Comité des commissaires aux comptes, dont les activités de contrôle des opérations et des finances de l'Organisation sont essentielles au fonctionnement efficace et rationnel de celle-ci. Les États-Unis se félicitent que toutes les entités auditées aient reçu une opinion sans réserve. La délégation américaine a pris note des recommandations du Comité se rapportant au bon fonctionnement de l'Organisation, notamment à la gestion des effectifs, à la lutte contre la fraude et la corruption, à la gestion des partenaires de réalisation et à la délégation de pouvoirs pour les principales tâches administratives, telles que la gestion des ressources humaines et les achats. L'oratrice salue les efforts que fait le Secrétaire général pour donner suite aux recommandations du Comité. En appliquant rapidement ces recommandations, l'Organisation pourra améliorer sensiblement l'exécution de ses mandats et la prestation de ses services.

35. **M. Kumar** (Inde) dit que le Comité des commissaires aux comptes est le principal mécanisme de contrôle de l'Organisation et que ses observations et recommandations jouent un rôle essentiel dans la gestion financière, la gestion administrative et la gestion de la performance au sein du système des Nations Unies. La délégation indienne note que des opinions sans réserve ont été émises pour toutes les entités dont les comptes ont été vérifiées et que de l'avis du Comité la situation financière de l'Organisation est stable et saine.

36. La délégation indienne est toutefois préoccupée par le niveau élevé des contributions non acquittées. Leur montant atteignait 3,65 milliards de dollars au 30 septembre 2017 et la situation ne s'est pas améliorée en 2018. L'Organisation doit absolument disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour pouvoir mener une gestion financière saine et s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu. Les États Membres doivent donc s'acquitter ponctuellement de leurs contributions. La délégation indienne espère que le Comité se penchera sur cette question dans un prochain rapport.

37. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, l'orateur dit que dans son rapport sur la stratégie globale des ressources humaines 2019-2021 (A/73/372), le Secrétaire général a mentionné plusieurs objectifs qui n'ont pas été atteints lors des réformes précédentes. Le Comité a noté que le recours aux affectations temporaires n'était pas pleinement conforme au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. En outre, en ce qui concerne la sélection des consultants, il a constaté que des candidats indisponibles ou non qualifiés avaient été

préselectionnés à plusieurs reprises, ce qui avait limité la concurrence et nu à une sélection équitable. Ces problèmes requièrent une attention immédiate.

38. **M. Kapambwe** (Zambie) dit que sa délégation se félicite que toutes les entités dont les comptes ont été vérifiés aient reçu une opinion sans réserve et que la santé financière de l'Organisation demeure solide, avec un ratio financier de 3,88 pour 2017, contre 3,41 en 2016. Toutefois, la délégation zambienne constate avec préoccupation que le montant des passifs liés aux avantages à long terme du personnel est passé de 4 234,16 millions de dollars en 2016 à 4 940,30 millions de dollars en 2017. Ces passifs sont couverts par un volume considérable d'actifs mais ils pourraient avoir une incidence négative sur le budget ordinaire si leur augmentation continue d'être sous-financée.

39. La délégation zambienne note avec inquiétude que le Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption n'a pas été mis en œuvre dans tous les organismes des Nations Unies. En outre, tous les fonctionnaires n'ont pas suivi le cours obligatoire sur la lutte contre la fraude, et aucune formation antifraude spécialement conçue pour la fonction achats n'a été dispensée au personnel de la Division des achats. Aussi la délégation zambienne se félicite-t-elle qu'il ait été demandé d'accorder davantage d'importance à la formation antifraude, en particulier pour le personnel de la Division des achats.

40. Tout doit être mis en œuvre pour que les recommandations du Comité soient appliquées. Le nombre de recommandations non appliquées demeure élevé mais la délégation zambienne se réjouit que le taux d'application ait augmenté entre 2016 et 2017.

La séance est levée à 10 h 45.